

**RÈGLEMENT 469  
ANNEXE C  
URBANISME**

			Taxable
1.	<b>Demande de modification d'un règlement d'urbanisme (non initiée par la Ville), de PPCMOI, de PAE ou d'usage conditionnel</b>	1 000 \$ Dépôt de 3 000 \$ exigé	NON

2.	<b>Demande de dérogation mineure</b>	500 \$	NON
----	--------------------------------------	--------	-----

3.	<b>P.I.I.A.</b>	50 \$	NON
----	-----------------	-------	-----

**PERMIS - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**

4.	<b>Permis de lotissement</b>	100 \$ PLUS 50 \$ pour chaque lot additionnel	NON
----	------------------------------	---	-----

**RÈGLEMENT 469  
ANNEXE C  
URBANISME**

Taxable

**PERMIS ET CERTIFICATS – RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION**

<b>5.</b>	<b>Résidentiel</b>		
	a) Construction d'un bâtiment principal		
	i) pour la première unité de logement	300 \$	NON
	ii) Pour chaque unité additionnelle de logement, de suite, ou de chambre locative (ex. : dans une habitation unifamiliale, un gîte touristique et une habitation communautaire), y compris l'ajout d'un logement supplémentaire dans une habitation unifamiliale	100 \$	NON
	b) Agrandissement du bâtiment principal	50 \$, plus 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ de travaux	NON
	c) Construction ou agrandissement d'un garage privé attaché	50 \$, plus 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ de travaux	NON
	d) Rénovation et transformation du bâtiment principal		
	i) pour des travaux de moins de 1 500 \$	Gratuit	NON
	ii) Pour des travaux entre 1 500 \$ et 9 999,99 \$	30 \$ PLUS 1 \$ par tranche de 1 000 \$ de travaux	NON
	iii) Pour des travaux de 10 000 \$ et plus	40 \$ PLUS 1 \$ par tranche de 1 000 \$ de travaux	NON
	e) Construction, agrandissement, installation, remplacement ou rénovation d'un bâtiment et d'une structure complémentaire, notamment :		
	i) Antenne, pergola, perron, balcon, galerie, terrasse, véranda, solarium et serre privée	25 \$	NON
	ii) Piscine hors terre, piscine démontable gonflable ou non, piscine creusée, piscine semi-creusée, spa, remise, kiosque, tonnelle et gloriette (gazebo)	30 \$	NON
	iii) Abri d'auto et garage privé détaché	40 \$	NON
	f) Renouvellement du permis de construction	50% du coût original du permis	NON

**RÈGLEMENT 469  
ANNEXE C  
URBANISME**

Taxable

<b>6.</b>	<b>Commercial, commercial et résidentiel (mixte), communautaire, agricole, public et institutionnel (à l'exception des immeubles municipaux)</b>		
	a) Construction d'un bâtiment principal	200 \$ PLUS 2 \$ par mètre carré de superficie de plancher	NON
	b) Agrandissement du bâtiment principal	75 \$ PLUS 2 \$ par mètre carré de superficie de plancher	NON
	c) Rénovation et transformation du bâtiment principal		
	i) Pour les travaux de moins de 1 500 \$	Gratuit	
	ii) Pour les travaux entre 1 500 \$ et 9 999,99 \$	40 \$ PLUS 2 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ de travaux	NON
	iii) Pour les travaux de 10 000 \$ et plus	50 \$, plus 2 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ de travaux	NON
	d) Bâtiment et usage complémentaires	40 \$	NON
	e) Renouvellement du permis	50% du coût original du permis	NON

**RÈGLEMENT 469  
ANNEXE C  
URBANISME**

Taxable

7.	Autres certificats d'autorisation (applicables à tous les usages à l'exception des immeubles municipaux)		
	a) Transport d'un bâtiment	100 \$ PLUS coûts (contrats, temps homme et machines, pièces, fournitures) PLUS frais d'administration taxables de 15% sur coûts	NON
		Dépôt de garantie de 1 000 \$ exigé.	
	b) Démolition (ou désaffectation, le cas échéant)		
	i) Bâtiment principal	75 \$	NON
	ii) Bâtiment complémentaire et installations septiques	40 \$	NON
	iii) Piscine/spa	Gratuit	
	c) Aménagement paysager		
	i) Abattage d'arbres		
	♦ cinq (5) arbres et moins	25 \$	NON
	♦ 6 à 15 arbres	50 \$	NON
	♦ Plus de 15 arbres	100 \$	NON
	ii) Abattage d'arbres lors de travaux d'infrastructures	Gratuit	
	iii) Abattage d'un ou plusieurs frêne(s)	Gratuit	
	iv) Abattage d'arbres nécessaire dans le cadre de travaux de construction et aux pourtours d'un bâtiment (3 m à partir du carré de fondation d'une nouvelle construction ou d'un agrandissement)	Gratuit lorsqu'inscrit au permis de construction	
	d) Installation d'une clôture, d'un portail, d'un mur de soutènement ou d'un muret	25 \$	NON
	e) Aménagement d'un stationnement hors rue	Gratuit	
	f) Projet d'excavation au sol, de déblai ou de remblai	25 \$	NON
	g) Enseigne		
	i) Permanente	100 \$ par enseigne	NON
	ii) Temporaire	50 \$ par enseigne	NON
	h) Travaux en milieu riverain	75 \$	NON
	i) Installations septiques	100 \$	NON
	j) Installation d'un système d'alimentation en eau potable	100 \$	NON

**RÈGLEMENT 469  
ANNEXE C  
URBANISME**

Taxable

<b>8.</b>	<b>Certificat d'occupation et certificat d'autorisation d'usage</b>		
	a) Place d'affaires	100 \$	NON
	b) Usage complémentaire à l'habitation	100 \$	
	b.1) Usage complémentaire à l'habitation: services personnels, d'affaires et professionnels	100 \$ annuellement, du 1er janvier au 31 décembre	
	c) Usage temporaire	40 \$	
	d) Certificat d'occupation	100 \$	NON
<b>9.</b>	<b>Vente de garage</b>		
	a) Vente de garage aux dates autorisées par voie de résolution du conseil municipal	Gratuit, permis non requis	
	b) En dehors des dates autorisées par le conseil municipal par voie de résolution	15 \$	NON
<b>10.</b>	<b>Épandage de pesticides</b>		
	a) Permis d'épandage de pesticides par toute personne physique ou morale qui fait une utilisation commerciale ou professionnelle de pesticides	500 \$ par année	NON
	b) Permis d'épandage de pesticides demandé par le propriétaire ou l'occupant de toute propriété immobilière	20 \$	NON
<b>11.</b>	<b>Dépôt exigible pour garantir la fourniture du certificat de localisation, requis notamment pour la construction d'un bâtiment principal ou son agrandissement</b>	150 \$	NON
<b>12.</b>	<b>Permis d'arrosage</b>	20 \$	NON
<b>13.</b>	<b>Fauchage d'un terrain vague (après le délai de l'avis d'infraction)</b>	Coût de l'entrepreneur mandaté par la Ville PLUS 15 % de frais d'administration taxables	NON

**RÈGLEMENT 469**  
**ANNEXE C**  
**URBANISME**

Taxable

<b>14.</b>	<b>Abonnement à la liste des permis - en version électronique seulement</b>		
	a) Mensuel	15 \$	NON
	b) Annuel	75 \$	NON
	L'abonnement prend fin le 31 décembre qui suit la date à laquelle l'abonnement a débuté et ce, même si celui-ci a débuté en cours d'année.		